

Comité de direction du 5 décembre 2023

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ Jean-François SOTO, Robert SIEGEL, Jean-Marc ISURE, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Elodie LEGER, Stéphane PANIER, Bénédicte TOURNAY, Clotaire GAILLARD, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE,

Membres excusés :

Collège des élus : Thibaut BARRAL, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, , Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Marie-Hélène SANCHEZ, Christian VILOING

Collège des socioprofessionnels : Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Thierry LANIESSÉ, Guy de LAPOYADE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Techniciens présents : Fabienne Barrère-Ellul, Caroline Maury, Angéline Seylle,

Le quorum est atteint la séance peut débuter.

Début de séance : 18h15

- Vote du PV du Comité de Direction du 3 octobre 2023 :

Aucune remarque spécifique

Approbation du PV à l'unanimité.

PREFECTURE
DE L'HÉRAULT
12 DEC. 2023
D.R.C.
GREFFE P.M.R.A.

- **Rapport n° 1 : DM n° 1 du budget parking2023**

Présentation de l'ajustement du budget de l'office de tourisme et les transferts de ligne de crédit par la directrice, Mme Barrère-Ellul.

Plus-value de 20 000€ grâce à l'astreinte mise en place pour surveiller la barrière du parking

Vote du Rapport n° 1 :

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport n° 2 DM n° 2 du budget principal**

Cette décision modificative est une conséquence de l'augmentation des heures de prestations du personnel

Mme Barrère-Ellul : L'Office a pour mission d'animer le territoire et a pris en charge beaucoup de missions et d'évènements, si nous avons fait appel à une agence de d'évènementiel pour couvrir les animations, le coût aurait été beaucoup plus conséquent pour la structure.

M. Carceller : Il y a des évènements incontournables pour lesquels la présence de l'Office est requise, par contre pour d'autres il faudra envisager de diminuer le temps de présence de l'Office.

Ils soulignent la présence de l'Office le week-end dernier à celui de Montpellier dans le cadre de la candidature à Montpellier Capitale européenne de la Culture. Tenue d'un stand le samedi avec proposition d'animations et de dégustation.

Vote du Rapport n° 2 :

Adopté à l'unanimité

- **Rapport n° 3 : Les tarifs de l'Agence locale 2024**

Ce rapport abroge celui voté lors du CODIR du 3 octobre, en effet, il demandait à être complété.

Vote du rapport n° 3 :

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport n° 4 : Convention Electroson Lueurs d'Hiver**

Mme Barrère-Ellul souligne la chance pour le territoire de bénéficier de cette animation qui vient compléter l'offre des Féeries de Noël et animer l'abbaye durant cette période hivernale.

Vote du rapport n° 4 :

Voté à l'unanimité

- **Rapport n° 5 : Election d'un nouveau membre du Comité de Direction**

Monsieur Thierry Laniesse, directeur du Pays Cœur d'Hérault, part à la retraite, il a démissionné du Comité de Direction, le Président propose de le remplacer par Mme Magali Leon-Philip, responsable du Pôle Tourisme, Culture et patrimoine au Sydel Pays Cœur d'Hérault.

Vote du rapport n° 5 :

Voté à l'unanimité

- **Rapport n° 6 Convention quadripartite Navettes Féeries de Noël**

Cette convention entre la mairie d'Aniane, Hérault Transport, la Communauté de Communes et l'OTI a pour but la mise en place de navettes gratuites les dimanches d'animations pour les visiteurs le temps des Féeries les week-ends et les journées à fortes affluences.

L'office est concerné en tant que gestionnaire du parking.

Vote du rapport n° 6 :

Voté à l'unanimité

- **Rapport n° 7 : Protocole M. Lambert**

L'été derniers, M. Lambert, avocat, a eu, lors d'une manœuvre sur le parking du pont du Diable un pneu abimé. Un constat a été fait pour traiter le dossier via les assurances mais finalement un accord à l'amiable a été fait avec l'entreprise en charge des travaux de rénovation sur le site di pont du Diable. Ce protocole entérine cet accord.
Diable. Ce protocole entérine cet accord.

Vote du rapport n° 7 :

Voté à l'unanimité

Tour de table

Clotaire Gaillard, restaurateur : c'est une saison particulière car ouverture tardive au mois de juin suite à l'incendie. Dans l'ensemble la saison est bonne.

M. Carceller demande s'il a bénéficié des usagers de la « Navette Porte ». Réponse : elles étaient vides à chaque fois !

Mme Maury : Les navettes doivent s'ancrer dans les habitudes des usagers.

M. Delieuze : C'est une bonne chose d'aller sur d'autres villages mais la navette circule moins fréquemment et la fréquentation a chuté aussi. Une navette par heure c'est insuffisant, le rythme de toutes les 30 minutes propose un service plus régulier. Les commerçants et la Grotte ont été pénalisés.

Mme Maury : cette navette Porte rentre dans la démarche pour élargir la fréquentation du Grand Site et propose un meilleur équilibre du flux touristique dans les villages autour du Grand Site.

M. Carceller : Il faudrait l'étendre à l'ensemble du territoire.

Jean Marc Isure : Attention, on ne peut pas comparer les visiteurs des villages Grand site avec ceux des villages du sud, ce n'est pas la même clientèle, ils vont à Pézenas, le Cap d'Agde, ce n'est pas la même fréquentation, ni les mêmes attentes.

M. Ponce : Effectivement, nous sommes les villages « vaporisés » et plus tournés vers le piscénois. Il tient à remercier l'équipe de l'OTI de sa présence sur le territoire. La preuve avec les 20 dates des Places aux Terroirs. Il remercie également les élus et les acteurs du territoire pour ce travail de mutualisation et d'équipe

M. Isure : Début de l'été la fréquentation a soulevé la problématique des visiteurs qui viennent avec de mauvaises intentions (dégradation, cambriolage de voitures, etc.). Il faut parler à la gendarmerie car cela génère de l'insécurité et c'est préjudiciable pour le territoire.

M. Carceller : une réunion est faite en avant saison sur la problématique de la sécurité, niveau gendarmerie ils mettent de plus en plus de moyens.

Pour information, du 15 juin au 31 août, il sera mis en place 3 vigiles tous les jours pour surveiller le site du pont du diable pour la saison 2024.

Sur l'été, il y a eu 20 problème (bruits, feu, chien mais 4 problèmes pour délinquance)

Mme Léger souligne qu'elle a déjà des réservations pour avril et mai 2024.

Mme Barrère-Ellul : la destination a bien tiré son épingle du jeu dans un contexte économique difficile. Les dépenses dans les boutiques sont dans un panier plus modéré.

Mme Léger demande s'il est possible de réglementer l'usage des enceintes portables sur le site du PDD comme cela se fait sur les plages en Martinique, pour éviter les nuisances sonores.

Faire des arrêtés municipaux en ce sens, le maire de Saint-Jean-de-Fos est d'accord au même titre que les arrêtés concernant les sauts du pont et les chiens sur la plage, par contre cela ne résoud pas les problèmes si personne ne les fait respecter.

M. Carceller propose de sonoriser la plage car beaucoup de petits se perdent, cela permettrait de faire un appel aux parents. Le problème est que sur un Grand site interdiction de mettre des panneaux de signalisation, poubelles, etc. car la priorité est donnée au paysage.

M. Gaillard questionne sur le devenir de la Bergerie.

Mme Maury : le projet est pour le moment ajourné pour des raisons financières et pour pouvoir revoir le projet avec la DREAL. Dans tous les cas, le projet n'est pas entériné, il faut définir la destination du bâtiment et trouver le bon axe de travail.

Fin de séance 19h45